



**Lycée Professionnel Agricole
& Forestier Roger Duroure
Route de Luglon - 40630 Sabres**

Tel 05 58 04 41 80
Fax 05 58 07 55 84
lpa.sabres@educagri.fr
<https://agricampus40.com>

INFORMATIONS PRATIQUES

LES TRANSPORTS

La RDTL (Régie Des Transports Landais) transporte les élèves entre la gare de Morcenx et le Lycée, le lundi matin et le vendredi midi. vous devez vous inscrire sur le site Du Conseil Régional : transport.nouvelle-aquitaine.fr

Veuillez vous renseigner le plus rapidement possible pour les horaires et les trajets auprès de la gare la plus proche du domicile. Nous vous conseillons également de demander si des travaux sont prévus durant l'année pour anticiper d'éventuelles difficultés. A NOTER : En dehors de la navette prévue par le lycée le dimanche soir Morcenx SNCF/LPA Sabres (gratuite pour les familles) et celle de la RDTL le lundi matin et le vendredi midi, il appartient aux familles de trouver une solution pour leurs enfants. Le lycée ne prend pas en charge les allers retours occasionnels des élèves du Lycée vers la gare ou de la gare vers le Lycée hormis pour le dimanche soir.

FRAIS

Des frais sont facturés aux familles sur la pension du second trimestre 2023-24. Ces frais concernent :

- Forfait annuel affranchissement : **9€**
- Forfait annuel Livrets pédagogiques (absences de manuels scolaires) : **29,00€** pour les élèves de 3^{ème} et 2^{nde}
47,00€ pour les élèves de 1^{ère} et Terminale

- Carte de self : **6,60€** (la première carte est gratuite, en cas de perte ou de destruction, le renouvellement de la carte est facturée).
NB : ces tarifs (au 1^{er} janvier 2023) sont applicables en année civile. Ils sont susceptibles d'évoluer pour l'année 2024.

- Photocopies : une recharge gratuite en début de scolarité de 50 copies. La recharge complémentaire de 100 copies coûte **5,50€**

PENSIONS

Le tarif de la pension est encadré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Ils peuvent être révisés au 01/01/2024. La pension peut être acquittée par prélèvement mensuel (fiche SEPA à compléter et à renvoyer dans le dossier d'inscription), par échéance trimestriel (4/9^{ème} en novembre, 3/9^{ème} en février et 2/9^{ème} en mai) ou par versement libre sur le compte de l'établissement.

Tarif annuel applicable au 01/01/2023

- Demi-pension : **520,97€**
- Pension 4 nuits (du lundi soir au vendredi) : **1 380,85€**
- Pension 5 nuits (du dimanche soir au vendredi) : **1 700,02€**
- Interne externé (logé à l'extérieur mais les 3 repas pris au lycée) : **938,45€**

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un certificat de scolarité sera délivré à la première semaine de rentrée. Aucun duplicata ne pourra être édité, il est donc conseillé d'en faire des copies. La rentrée de l'élève doit être effective pour délivrer un certificat de scolarité.

BREVET DE CHASSEUR DE GRANDS GIBIERS

Les élèves de 1^{ère} Forêt et 1^{ère} GMNF ont la possibilité de s'inscrire au brevet de chasseur de grand gibier. Ce module est facultatif et ne sera pas évalué en contrôle continu. L'établissement a établi un partenariat avec l'ADCGG40 (Association départementale des chasseurs de grands gibiers) et les cours seront dispensés gratuitement tous les mercredis après-midi de 15h30 à 17h30 (en fonction du calendrier des stages en entreprise). Ce partenariat permettra à votre enfant d'être adhérent gratuitement pendant un an.

L'établissement prend en charge les frais d'adhésion du Lycée. L'achat du manuel de Brevet Grand Gibier au prix de 25€ sera à payer l'établissement (Etablir un chèque de 25€ à l'ordre du régisseur de recettes du LPA de Sabres). Enfin, l'inscription à l'examen théorique et pratique reste à votre charge pour un montant total de 50€.